

AU SÉNAT

# Rythmes scolaires : de la souplesse

Publié par PHILIPPE BONNECARRÈRE le 3 JUILLET 2017  
ÉDITER



Le **décret d'assouplissement des rythmes scolaires** paru ce 27 juin 2017 au Journal Officiel vient raviver les tensions au sujet des rythmes scolaires, marqués par une instabilité chronique (3 changements de rythme pour les écoliers en 9 ans) ...

## *L'instabilité chronique des rythmes scolaires*

Un rapide retour en arrière s'impose. L'année **2008** marque la **généralisation** de la semaine de 4 jours par la suppression de l'école le samedi matin.

Dès **2010**, de nombreuses critiques se font jour pour réclamer la fin de la généralisation de la semaine de 4 jours.

Sans toutes les citer, ces critiques dénonçaient la fatigue accrue des élèves et des enseignants, l'accroissement des inégalités liées à l'emploi du temps libre des enfants ou encore une concentration du temps d'enseignement jugée préjudiciable pour la qualité des apprentissages.

En janvier **2013**, une **nouvelle réforme** des rythmes scolaires **acte le retour d'une semaine scolaire de 4 jours et demi de classe** à l'école primaire à compter de la rentrée 2013 pour les communes volontaires avant d'être étendue à l'ensemble des communes à la rentrée 2014.

### ***La mise en place des TAP : d'indéniables difficultés humaines, matérielles et financières pour les collectivités***

Il est désormais largement établi que la **mise en oeuvre de cette réforme**, imposée dans une certaine précipitation, a entraîné pour les collectivités un certain nombre de difficultés en matière de gestion des ressources humaines, d'organisation matérielle et de financement pour mettre en place les fameux « Temps d'Activités Périscolaires » (dits « TAP »).

**L'aggravation des inégalités territoriales**, en particulier au détriment des communes rurales, est une autre conséquence de la réforme de 2013, même si quelques exceptions locales viennent atténuer ce constat établi par un rapport sénatorial publié ce mois-ci (dont vous pouvez consulter [ici](#) la synthèse).

### ***À quand une réelle évaluation scientifique des réformes ?***

Au-delà de ces éléments, sur lesquels je reste très vigilant, je relève qu'à chaque fois qu'une réforme est venue supprimer la précédente, les avis sont contradictoires et les évaluations (scientifiques?) débattues sur l'objectif principal : faciliter les apprentissages des élèves.

Le risque serait d'alimenter encore l'instabilité de ce sujet avec tout ce que cela implique en moyens humains et matériels pour nos collectivités à chaque nouveau bouleversement.

### ***Assouplir la réforme de 2013 : une fausse bonne idée ?***

En substance, le décret du 27 juin prévoit de laisser aux collectivités le choix de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017 ou à fortiori à la rentrée suivante.

Si l'intention de donner plus de souplesse au dispositif est louable, il ne s'agit pas non plus de courir le risque de complexifier encore l'édifice.

Ce décret permettra certes à de nombreuses communes de pousser un « ouf » de soulagement.

Mais plusieurs questions se posent d'ores-et-déjà pour d'autres collectivités qui ont déjà consenti de gros efforts pour se conformer à la loi.

Par exemple en matière de pérennisation du fonds de soutien pour les communes qui décideront de maintenir la semaine de 4 jours et demi. Le Gouvernement pourrait très bien leur rétorquer que, l'obligation légale ayant disparu, le fait d'avoir choisi de se maintenir dans le dispositif implique qu'elles devront désormais le financer intégralement à leur charge. Comme vous le lirez avec l'audition du Ministre , nous n'avons aucune garantie à ce jour.

Quelle sera la réaction des parents d'élèves si une collectivité décide de mettre fin aux moyens humains et matériels supplémentaires mobilisés dans le cadre de la réforme de 2013 ?

Se pose aussi, par ricochet, la question de l'emploi. La mise en place des TAP sur l'ensemble du territoire national a permis à de nombreuses personnes de trouver un revenu d'appoint ou encore à de nombreuses associations locales de proposer leurs services. Si un grand mouvement de retour en arrière s'opère, il faudra bien tenir compte du sort de ces personnes et structures...